

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3505

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 37

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« mentionnées à »

les mots :

« en application de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.